



**Mon cœur ayant  
toujours raison,  
je lègue.**

**fsju**

Votre cœur a toujours raison

LEGS | DONATIONS | ASSURANCES-VIE



**Je lègue au  
Fonds Social Juif Unifié,  
pour continuer d'écrire  
ma Solidarité...**



Pour faire perdurer votre histoire,  
vos valeurs et vos convictions...

Pour vous assurer que tout ou partie de votre patrimoine  
sera utilisé avec efficacité au profit des générations futures...

Pour exprimer votre volonté au profit d'un programme correspondant  
aux causes qui vous tiennent à cœur...

# Vous transmettez

**Le FSJU, institution historique fondée en 1950**, vous garantit le bon usage de votre legs et la meilleure valorisation de votre patrimoine, selon vos souhaits, dans les domaines du social, de l'accompagnement, de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, en France et en Israël.

La conviction profonde du FSJU est qu'il n'y a pas de petit geste : tout soutien représente un magnifique acte de solidarité et de transmission pour les générations futures. Certains souhaitent transmettre de leur vivant, d'autres ont envie de prolonger leur engagement avec un legs ou une assurance-vie.

Grâce à vous, le FSJU poursuivra ses missions sociales, éducatives et culturelles.

**Association reconnue d'utilité publique, le FSJU est habilité à recevoir des legs, des donations, des contrats d'assurances-vie exonérés de tout droit de succession et donation.**

## Bon à savoir

### L'essentiel avant de se lancer dans une démarche de transmission

- ✓ Contactez notre équipe dédiée aux legs.
- ✓ Prenez rendez-vous avec votre notaire afin qu'il vérifie que votre testament soit applicable en fonction de votre situation familiale et patrimoniale.
- ✓ Le notaire conserve et assure l'enregistrement votre testament au Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés.

# 3 moyens de transmettre...

Tout ou partie de votre patrimoine

## Le legs

### Pour continuer d'écrire l'histoire de la solidarité

**Le legs est une transmission de patrimoine par testament qui ne prend effet qu'après votre décès.**

#### On distingue trois types de legs :

**Le legs universel** : il vous permet de désigner un ou plusieurs bénéficiaires de la totalité de vos biens. Si vous avez des héritiers réservataires (enfant ou conjoint), la loi leur réserve une partie de votre patrimoine ; dans ce cas vous disposez librement de la partie restante appelée quotité disponible.

**Le legs à titre universel** : il permet de léguer à un bénéficiaire seulement une quote-part de votre patrimoine ou une catégorie précise de biens.

**Le legs particulier** : il permet de léguer des biens déterminés (sommes d'argent, bijoux, appartement, titres, meubles...).

## La donation

### Pour soutenir les actions du FSJU dès aujourd'hui

**La donation est un acte notarié irrévocable, par lequel vous pouvez transmettre un bien au FSJU, de votre vivant et avec un effet immédiat.**

#### Il existe quatre types de donations :

**La donation en toute propriété** : il s'agit de la donation pure et simple, par laquelle vous transmettez la pleine propriété d'un bien mobilier ou immobilier.

**La donation avec réserve d'usufruit** : cette donation ne porte que sur la nue-propriété du bien, vous permettant de continuer à jouir du bien donné ou à en percevoir les fruits et revenus (loyers, intérêts...) tout au long de votre vie.

**La donation temporaire d'usufruit** : à l'inverse de la donation avec réserve d'usufruit, vous conservez la nue-propriété du bien mais permettez au FSJU d'en percevoir les fruits et revenus. Cette forme de donation vous permet de réaliser une économie d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la fortune immobilière le temps de la donation.

**La donation sur succession « de l'article 788-III » du Code Général des Impôts** : cette forme de donation permet à un héritier ou légataire de donner une partie des biens reçus au FSJU en bénéficiant d'une réduction des droits de succession égale à la valeur des biens donnés.

## L'assurance-vie

### Pour prolonger son engagement auprès du FSJU

**L'assurance-vie est un contrat d'épargne. Le FSJU a la capacité d'être bénéficiaire de tout ou partie de votre contrat d'assurance-vie.**

Pour cela, il convient de mentionner le FSJU sur le bulletin d'adhésion fourni par la compagnie d'assurance mais il est également possible de désigner l'institution comme bénéficiaire de ce contrat dans son testament.



# Nous agissons



## En France

### **Vous aiderez les plus vulnérables à vivre dignement**

- Garder le lien social : 15 000 appels de convivialité auprès des personnes isolées et 200 bénévoles mobilisés toute l'année.
- Un soutien pour tous : pour accompagner les travailleurs en situation de handicap et financer le fonds famille handicap.
- Des élèves défavorisés bénéficient de visites médicales, d'assistantes sociales et de soutien psychologique.
- La cantine toute l'année : 1700 élèves bénéficient de bourses cantine afin de leur assurer un repas chaud par jour.
- Un vent de liberté : 1300 enfants bénéficient de bourses vacances.
- Un fonds d'urgence : pour répondre à 10 000 situations difficiles chaque année.

### **Vous apporterez des réponses aux nouvelles générations :**

- Le FSJU soutient et accompagne plus de 20 mouvements de jeunesse de tous horizons.
- Le FSJU gère les contrats des établissements scolaires juifs avec l'État. Unique interlocuteur des pouvoirs publics, il favorise l'accès à l'école juive pour ceux qui le souhaitent.

### **Vous participerez au rayonnement de la Culture juive dans toutes les régions de France :**

- Une programmation d'événements culturels riches et variés (Concerts, Festivals...).
- Des médias essentiels pour maintenir une vie juive plurielle (RCJ, Akadem, Arche...).



*Concert du groupe les oreilles d'Aman*



*Les Epiceries solidaires FSJU*



*Travail pédagogique sur la Shoah, réalisé par des écoles, Prix Corrin*

## En Israël

### **Vous soutiendrez les plus précaires et les situations d'urgence en Israël**

- Nos partenaires associatifs sur place luttent contre la précarité notamment alimentaire et porte des projets humanitaires.
- Le FSJU Israël répond aux urgences en cas de conflits.
- Le FSJU Israël soutient un programme d'hébergement pour aider les familles en détresse.

# Une équipe à votre écoute

## Un service juridique pour vous accompagner

L'équipe dédiée aux legs prend le temps d'échanger avec vous sur le sens de votre démarche. Selon vos souhaits et votre situation familiale et patrimoniale, des conseils juridiques vous sont prodigués en synergie avec votre notaire.

## Dans le respect total de vos volontés

Le FSJU s'engage à prendre en compte l'ensemble de vos demandes (organisation d'obsèques en France ou à l'étranger, entretien de votre sépulture, plaque commémorative ou toutes réalisations honorant la mémoire du testateur...) et à les respecter le moment venu. Vous pouvez affecter votre legs, votre donation ou votre assurance-vie au profit du programme correspondant à vos affinités et aux causes que vous souhaitez soutenir.

## Une gestion des libéralités transparente

Le FSJU bénéficie du label IDEAS qui atteste de nos bonnes pratiques, notamment dans la gestion des legs, donations et assurance-vie.

## Vous souhaitez plus d'informations

Le service des legs, donations et assurances-vie se tient à votre disposition en toute confidentialité et sans engagement de votre part.



### Hélène Attias

Responsable du service legs, donations et assurances-vie, juriste diplômée notaire  
01 42 17 10 55 / 06 48 20 74 26 / h.attias@fsju.org



### Philippe Gold

Chargé des relations avec les testateurs  
01 42 17 11 33 / 06 76 99 02 22 / ph.gold@aujf.org



### Ora Klojzman

Chargée des relations avec les testateurs  
01 42 17 11 36 / o.klojzman@aujf.org



**IDF siège national** 39, rue Broca 75005 Paris | **Est** 11, rue Schwendi 67000 Strasbourg  
**Rhône-Alpes** 68, rue Montgolfier 69006 Lyon | **Sud-Ouest** 2, place Riquet 31000 Toulouse  
**Provence** 4, impasse Dragon 13006 Marseille | **Côte d'Azur** 2, place Wilson 06000 Nice

Le FSJU est une association reconnue d'utilité publique. Certifiée Label IDEAS, attestant de bonnes pratiques en matière de gouvernance, finances et d'évaluation. Membre de France générosités.

